

### Droits d'exportation du pétrole

Premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Turner) sont peu sincères et ne sont pas fortement convaincus de la possibilité ou de la valeur de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie. Voilà qui confirmera le point de vue des américains pour qui le pétrole tiré de la baie Prudhoe doit être acheminé en territoire américain. En outre, la création éventuelle d'une société nationale des pétroles rend possible l'acquisition de sociétés géantes comme Imperial, Shell et autres. La crainte d'une prise de possession demeurera tant que les cadres et les mécanismes ne seront pas définis.

Pas étonnant que les courtiers en valeurs ne recommandent pas l'achat d'actions de vieilles compagnies intégrées, car elles n'ont pas le droit de faire affaire à l'extérieur du pays, mais qu'ils recommandent les petites compagnies canadiennes qui ont des intérêts à l'étranger et qui ne sont pas touchées par la mauvaise passe politique où nous nous trouvons actuellement. La mer du Nord est particulièrement attrayante. Il est également révélateur qu'il y ait plus d'argent canadien investi dans ces petites compagnies que dans les grosses compagnies intégrées qui n'ont pas le droit d'aller à l'étranger. La petite compagnie a la possibilité de faire affaire à l'extérieur du pays et même dans le monde entier. Il semble ironique, à une époque où nous nous plaignons de l'ampleur de l'investissement étranger dans notre industrie extractive, de voir qu'il est plus facile à un Canadien d'investir son argent dans une compagnie canadienne qui fait affaire à l'étranger que de l'investir dans une compagnie qui opère dans le pays.

J'en viens maintenant à l'application de cette taxe et de l'intention manifestée par le gouvernement de maintenir le prix du pétrole et du gaz au-dessous de la moyenne mondiale, afin d'éviter des difficultés aux Canadiens. Toutefois, il y a certainement un revers à la médaille. Le premier ministre Blakeney a montré l'un des inconvénients, comme le rapporte un article du *Globe and Mail*, lorsqu'il a fait remarquer que la Saskatchewan est une province démunie, dans l'ensemble, par rapport à l'Alberta, si ce n'est qu'elle a du pétrole en plus. Il souligne qu'en tant que consommateurs, et la même chose pourrait s'appliquer à l'Alberta, les gens de la Saskatchewan dépendent de la situation du marché mondial pour l'approvisionnement et le prix de denrées tels que le matériel agricole, les automobiles, le bois d'œuvre, les fruits et légumes, etc, dont a besoin une province au climat rigoureux.

Toutefois, le gouvernement d'Ottawa dit qu'il n'est pas juste que la Saskatchewan vende son pétrole au prix du marché mondial, et qu'elle devrait le vendre à un prix établi en fonction du coût. Si le Canada fixait le prix de son pétrole à un taux inférieur au prix mondial, finalement le prix du gaz et du pétrole serait fixé selon des critères politiques. Si un gouvernement doit fixer le prix, il le fera en fonction des pressions politiques du jour et non pas en fonction de critères commerciaux valables. Un organisme national de commercialisation du pétrole se trouvera coincé entre le consommateur, qui voudra obtenir du pétrole au plus bas prix possible et le producteur, qui, naturellement, voudra le vendre aussi cher que possible. En outre, des différends éclateront de plus en plus souvent entre les diverses régions du Canada. Si ces différends ne sont pas réglés, la confédération deviendra de plus en plus lettre morte.

• (1550)

Je propose que, à l'avenir, nous imposions une sorte de taxe sur les profits excessifs pour résoudre le problème

[M. Ritchie.]

des profits dits inattendus. Un tel mécanisme permettrait de créer une caisse d'exploration dont nous avons grand besoin. Le ministre a déclaré qu'il pouvait affecter 76 millions de dollars à l'exploration. Le gouvernement fédéral ne s'est pas encore lancé dans ce domaine et 76 millions de dollars ne nous mèneront pas très loin. Ma proposition ne changerait rien au régime des redevances qui assure un revenu aux provinces et, surtout, il prévoirait le cas de toutes les compagnies d'exploitation et de toutes les entreprises propriétaires de mines d'or qui ont vu le prix de leur produit tripler. Cela comprendrait les producteurs de cuivre qui ont vu le prix de leur produit tripler, les compagnies de zinc qui ont vu le prix de leur produit octupler, de même que les industries de fabrication qui font elles aussi des profits inattendus par suite de la situation mondiale.

En outre, si cette proposition était acceptée, la taxe n'aurait pas l'odieux de l'actuelle taxe à l'exportation qui semble ne toucher qu'une ou deux des provinces des Prairies, et ces provinces ne seront pas les seules à assumer la charge de fournir du pétrole et du gaz à bas prix pour le consommateur canadien.

**M. Gleave:** Monsieur le président, lorsque j'ai lu les déclarations du premier ministre, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre de la Justice qui vient de la Saskatchewan, je me suis demandé si le gouvernement se prépare involontairement ou à dessein à une confrontation avec les provinces. Ensuite, quand j'ai pris connaissance des propositions du projet de loi à l'étude, qui empiètent délibérément sur le capital ressource des provinces par les droits que l'on propose d'imposer sur leur pétrole, je me demande si l'on ne prépare délibérément la réunion prochaine entre les premiers ministres.

Le premier ministre de la Saskatchewan—province dont j'ai l'honneur de représenter une partie—a cru nécessaire de préciser publiquement la position de sa province à l'égard de ses ressources pétrolières. Il n'a pas adopté une attitude de confrontation, ou une attitude agressive ou belliqueuse comme l'ont fait le premier ministre à Vancouver et le ministre de la Justice chaque fois qu'il en a eu l'occasion. Le premier ministre de la Saskatchewan a dit ceci:

... je voudrais vous parler de la nouvelle politique pétrolière de la Saskatchewan.

Mais avant, je voudrais d'abord préciser que le gouvernement de la Saskatchewan approuve les grandes lignes de la politique nationale de l'énergie annoncées à la fin de la semaine dernière par le gouvernement fédéral.

Nous sommes en faveur du prolongement de l'oléoduc jusqu'à Montréal...

Nous appuyons l'intention du gouvernement fédéral de contrôler le prix du brut canadien de l'Ouest payé par le consommateur canadien.

Cependant, nous ne pouvons accepter la répartition par le gouvernement fédéral des recettes de la taxe sur les exportations, qui accorde aux provinces productrices la moitié seulement des bénéfices inattendus sur le pétrole exporté.

Je cite ce passage pour le bénéfice des membres du comité parce que je pense que le ministre des Finances et ceux qui dirigent l'étude du bill ne sont peut-être pas au courant de ce fait. Le premier ministre de la Saskatchewan a poursuivi ainsi:

Le pétrole et le gaz sont des richesses naturelles qui appartiennent indiscutablement aux provinces. Nous avons toujours dit que toutes les recettes de la taxe d'exportation, qui représentent vraiment des bénéfices inattendus, doivent revenir aux propriétaires de la richesse en question, aux provinces productrices.